

Grenoble le 14 décembre 2020

## **Aboutissement du recours contre KHYF**

KHYF avait déposé la marque Viniyoga à l'Office Européen pour la propriété intellectuelle des marques. Un courrier de KHYF nous indiquait que nous ne pourrions utiliser la marque Viniyoga qu'à la condition de leur payer une contribution et d'accepter de suivre leurs critères.

L'assemblée générale de la FVI du 10 mai 2018 à Tamniès a voté la décision de faire annuler le dépôt de la marque Viniyoga par K.H.Y.F auprès de l'Office Européen des marques au motif que le nom Viniyoga existe depuis longtemps, qu'il est utilisé couramment en Europe et qu'il s'agit d'une pédagogie et non d'une marque commerciale.

La FVI a monté un dossier contenant les preuves de l'utilisation courante du mot Viniyoga par plusieurs fédérations et depuis de nombreuses années. Nous voulons remercier Nathalie BOUCHET ancienne présidente de la F.V.I. qui a suivi cette affaire ainsi que tous ceux qui ont contribué au montage de ce dossier en nous envoyant des documents.

Cette action a nécessité l'intervention d'un cabinet d'avocats et s'est déroulée en deux épisodes avant d'aboutir. Nous avons dû ensuite attendre le délai de réponse de K.H.Y.F. pour un dernier appel qui n'a finalement pas eu lieu. Par précaution, nous avons attendu la fin du premier confinement avant d'être assuré que la partie adverse avait abandonné tout recours.

Cette démarche a bien entendu nécessité un financement. Nous avons dépensé 3000 euros pour l'étude préalable et les frais d'avocats.

Nous tenons à dire un grand merci à ceux qui ont accepté de participer à ces frais pour un montant total de 680,87 euros. Merci pour leur contribution à :  
Paul et Joëlle BORDAT, Marie-Françoise GARCIA, François LORIN, Béatrice VIARD, Bettie CHARLETT et Martyn NEAL.

Bien que condamné à rembourser les frais de justice, KHYF n'a pas donné signe de vie malgré les relances de nos avocats. Malheureusement, comme il est très difficile de faire exécuter une décision de justice prise par un office européen en Inde, nous pensons sincèrement qu'il vaut mieux nous en tenir à la satisfaction d'avoir été entendu.

Marie Francoeur  
Présidente de la F.V.I.